

Faux travailleurs indépendants : une campagne du ministère du travail pour rire ! Ou l'art de ne pas viser les copains de Macron

La DGT a lancé en grande pompe une nouvelle campagne pour l'année 2026 sur le recours abusif aux travailleurs indépendants. Elle est portée localement par les Unités régionales d'appui et de contrôle travail illégal (URACTI). Compte-tenu de la situation des effectifs dans les services, faire des contrôles relatifs aux faux-travailleurs indépendants qu'on ne prend pas en compte dans le calcul des effectifs d'une section est en soi une provocation, mais ce n'est pas tout !

Une mascarade



Mais l'espoir d'une action de contrôle d'ampleur contre les plateformes qui usent et abusent des faux travailleur.se.s indépendant.es a été vite douché. En effet, la campagne vise exclusivement les entreprises utilisatrices dans les secteurs de l'hôtellerie, cafés, restauration, l'évènementiel et le commerce.

Ainsi, ni les plateformes, ni le secteur du transport ne sont visés ! Les multinationales UBER, DELIVEROO, BOLT, FOODORA et consorts peuvent dormir, bien tranquilles. La DGT est pourtant bien au courant de leur existence car elle relève dans sa fiche méthodologique : « *Phénomène mondial, les plateformes de travail se sont d'abord développées dans le secteur de la mobilité et du transport, pour occuper désormais une part importante de la vie économique et sociale.* »

Cette exclusion du périmètre de la campagne est donc un aveu honteux de la connivence entre le pouvoir politique, la DGT et ces entreprises délinquantes. Mais heureusement, il y a l'URSSAF !

Une procédure de redressement de l'URSSAF à 1,7 milliard contre UBER !

Cette absence de volonté est d'autant plus frappante que l'URSSAF et des inspecteurices du travail ont pris leurs responsabilités en relevant le travail dissimulé systémique, conduisant à une procédure de redressement des cotisations sociales à hauteur de 1,7 milliard contre UBER. Elle procède ainsi à la requalification de l'indépendance fictive en travail salarié et la caractérisation d'un travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié.

71 194 chauffeurs ayant travaillé pour Uber entre 2019 et 2022 sont concernés. Uber aurait dû payer 1,2 milliard d'euros de cotisations sociales sur cette période, auxquels s'ajoutent 512 millions d'euros de majorations de redressement. Bravo les collègues et surtout courage car les pressions vont être fortes pour tenter de sauvegarder cette organisation frauduleuse d'ampleur.



La lutte pour une transposition ambitieuse de la Directive plateforme

De notre côté, notre syndicat participe aux travaux préparatoires pour obtenir une transposition ambitieuse de la Directive Plateforme. Nous défendons notamment la mise en place d'une présomption de salariat incontournable et le rôle de l'inspection du travail dans la protection du statut de salarié.e.s pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs des plateformes. Cependant, le gouvernement et le président Macron, ami de UBER, font tout pour bloquer la discussion alors que la transposition doit intervenir avant le 2 décembre 2026.

Pourtant, [une étude de Médecins du Monde](#) du 30 mars 2026 décrit les conditions désastreuses de travail des livreur·euses à vélo ubéris·e·s du fait de leur statut très précaire. Ces constats rejoignent pleinement ceux du [rapport de 2025 de l'ANSES](#), saisi par la CGT, qui pointait déjà des risques graves pour la santé physique et mentale de ces travailleuses.

Dans ce contexte, la CGT et de nombreuses organisations s'engagent dans une campagne pour faire front commun contre le système des plateformes et de Macron : [Ubérisation ou salariat : l'heure de vérité pour notre modèle social | Le Club](#)



Solidarité avec tous les ubérisé.e.s !

